

09 mai 2003 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 9 mai 2003](#)

Allocations de naissance et primes d'adoption

Sur proposition de M. Frank Vandenbroucke, Ministre des Affaires sociales, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) concernant les allocations de naissance et les primes d'adoption.

Sur proposition de M. Frank Vandenbroucke, Ministre des Affaires sociales, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) concernant les allocations de naissance et les primes d'adoption.

Il s'agit d'adaptations à certaines dispositions de la loi-programme du 24 décembre 2002. Cela concerne notamment :- l'octroi de l'allocation de naissance ;- la fixation du montant et l'octroi de la prime d'adoption ;- l'adaptation du texte réglementaire à la notion de « ménage de fait ».La réforme intéresse 6.244 familles, pour 13.051 enfants.Ce projet d'arrêté est transmis, pour avis, au Conseil d'Etat.(*) modifiant l'arrêté royal du 25 octobre 1971 portant exécution de la loi du 20 juillet 1971 instituant des prestations familiales garanties .

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe